



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE DIRECTEUR PRINCIPAL DU CORPS DES DIRECTEURS DES SERVICES DE GREFFE JUDICIAIRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

**JEUDI 6 JANVIER 2022**

**ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ** (durée : 3 heures ; coefficient 1)

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste, à partir d'une mise en situation professionnelle s'appuyant sur un dossier documentaire, en la rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et sa capacité à dégager des solutions opérationnelles.

### **TRÈS IMPORTANT**

- **Aucun document n'est autorisé.**
- **Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur la copie (feuille double et intercalaire), le non-respect de l'anonymat entraînant l'annulation de la copie (exemple : signature, nom, etc.).**

### **SUJET :**

Vous êtes directeur de greffe adjoint d'une cour d'appel située dans un bâtiment historique du XIX<sup>ème</sup> siècle classé, appartenant à l'État, abritant la cour d'appel et le tribunal judiciaire. Lors de la dernière conférence budgétaire, il a été relevé que le site était très au-delà des ratios moyens de dépenses énergétiques.

Dans le prolongement de la COP 26, il incombe aux juridictions de proposer la mise en œuvre de mesures concrètes pour contribuer à l'effort citoyen de développement durable.

A l'initiative des chefs de cour, le directeur de greffe vous demande d'établir une note proposant les actions pertinentes et les conditions de leur mise en œuvre permettant tant de réduire les dépenses énergétiques que de contribuer à cet effort citoyen.

## **Documents :**

- Document 1 : Procès-verbal de la commission plénière du 26 octobre 2021 (pages 1 à 2) ;
- Document 2 : Document interne sur l'état sanitaire général (page 3) ;
- Document 3 : Article intranet du 03 juin 2021 « la DIR SG s'engage en faveur du développement durable » (pages 4 à 5) ;
- Document 4 : Document interne « Année 2021 : coût du chauffage en €/m<sup>2</sup> (juridictions avec chauffage gaz ou urbain ou au fuel) » (page 6) ;
- Document 5 : Article intranet du 21 mai 2021 « Démarche environnementale : le département immobilier de la DIR SG Grand Centre s'engage » (pages 7 à 8) ;
- Document 6 : Article intranet du 18 juin 2021 « CUBE 2020 : économisez de l'énergie et remportez le concours ! » (pages 9 à 10) ;
- Document 7 : Article economiedenergie.fr « Agir pour l'environnement » (pages 11 à 14).

COUR D'APPEL

Commission plénière  
du 26 octobre 2021

Relevé des points abordés :

- Mise en place d'un baromètre du mieux-être au travail
  - Questionnaires courts de satisfaction
  - Mise à disposition d'une boîte à idées
- Bilan de la mise en œuvre du télétravail
  - Positif, surtout eu égard aux températures en période hivernale dans le palais de justice, points à améliorer sur l'accès aux logiciels
- Immobilier
  - Le bâtiment datant du XIX<sup>ème</sup> siècle est classé au titre des monuments historiques. Sur une superficie de 16 000 m<sup>2</sup>, il regroupe la cour d'appel et le tribunal judiciaire et s'étend sur 3 étages plus des combles non isolés. Il est chauffé au gaz et la consommation énergétique très importante doit être maîtrisée
  - Les fenêtres sont d'origine
- La question du parking
  - Le parking ne permet pas le stationnement des véhicules des personnels des deux juridictions
  - Les dégradations sur les vélos des personnels accrochés aux grilles du palais de justice sont très fréquentes
- Le parc automobile de la cour, déjà ancien, est constitué de 2 véhicules de fonction au diesel et de 4 véhicules de service essence
- Point budgétaire
  - L'utilisation des radiateurs d'appoint entraîne une consommation électrique importante
  - Le stock de papier prévu pour couvrir le besoin jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2022 est quasiment épuisé à ce jour
- Point d'étape sur l'ouverture du centre de pré-archivage
  - Point sur les recrutements
  - Les réserves sont en cours de levée
- Organisation des permanences du week-end (étrangers, HO contention et isolement) et question de la permanence générale
  - Echanges de vue sur l'organisation présentée
- Problèmes liés à la nouvelle communication électronique (boîtes CEP)
  - Après les questions techniques analyse des points de vigilance procédurax
- Bilan des renforts du greffe en 2021 (délégations, placés et vacataires)
  - C placé : 11 mois de délégation
  - B placé : 20 mois de délégation
  - Vacataires : 60 mois, dont 55 consommés à ce jour
- Echanges autour de l'implantation de Cassiopée cour d'appel
- Projet de réorganisation de la chambre des libertés
- Fonctionnement et performance du standard
  - La mise en place d'une plateforme de gestion des appels est à l'étude par le site judiciaire
- Répartition des prestations de serment
  - Il est très probable que cette activité revienne dans le giron de la 5<sup>ème</sup> chambre
- Lancement des états généraux de la justice
  - Nous nous sommes proposés d'ouvrir deux ateliers :

- maillage territorial
- métiers de greffe

**II-1 ÉTAT SANITAIRE GÉNÉRAL**

Les plans et élévations ci-après synthétisent l'état sanitaire des menuiseries extérieures bois du Palais.  
L'état sanitaire est décliné sous 5 niveaux :

- convenable
- moyen
- médiocre
- mauvais
- très mauvais

L'état sanitaire est établi selon une appréciation globale, prenant en compte les principales pathologies suivantes :

- altération de pièces en bois constitutives de la menuiserie (jets d'eau, battements) (1)
- désagrégation des mastics (2)
- défailances en matière d'étanchéité à l'air et à l'eau (3)
- déformation des vantaux
- écaillage ou disparition des peintures (4)
- réparations ou modifications en état de dégradation plus ou moins avancé
- défailance des quincailles, jeu dans les ouvertures, systèmes bloqués ou incopéants
- salissures dues à des phénomènes de condensation (intérieur) et d'empoussièrément (extérieur) (5)

En outre, l'enduit masquant les reprises de maçonneries au droit des bales 3-30/3-31, 3-34/3-35/3-36, et 3-39/3-40 (6) (résultant du comblement des bas-reliefs et du percement de ces fenêtres) a disparu et laisse apparaître les reprises en moellons de petits calibres. L'aspect est disgracieux et se distingue nettement des maçonneries de pierre de taille de la façade, de par sa texture mais aussi sa teinte.



2-05 : défailance de l'étanchéité entre la pièce d'appui dormante et le revêtement en zhc de la terrasse (2)



3-60 : accumulation de poussières et noircisseurs dus aux pollutions atmosphériques (5)



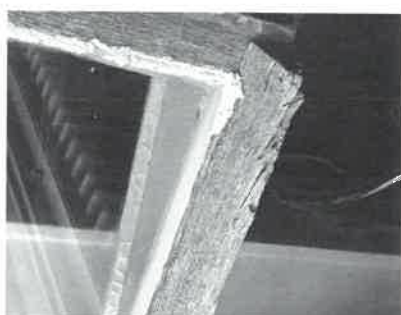
3-34/35 : disparition de l'enduit de dissimulation des reprises de maçonneries (6)



R-68 : altération du jet d'eau du vantail par l'humidité (1)



3-01 : traces d'infiltrations et de noircisseurs sur la tablette inférieure (1) (1)



3-53 : écoulement des jets d'eau des vantaux (1) (5)



R-00 : écaillage de peintures (4)



2-07 : désagrégation des mastics, écaillage des peintures, creusement des veines de bois (1) (2) (3)



3-59 : écoulement de mastic non-adaptés (2)

<b>II-1 ÉTAT SANITAIRE GÉNÉRAL</b>		<b>DIAG</b>		2   0   1   0   1   4		1   -   -   -   -   -   -   -   -   -		1   /   -   -   -   -   -   -   -   -		-   -   -   -   -   -   -   -   -   -	
		phase		date		modifié le		déchelle		indice	
Palais du justice / Restauration des menuiseries extérieures bois		bureau de comble		numéro folio		0   0   0   9					
maître d'ouvrage		accusé réception		état de santé		coordonnée SPS					

# 03 juin 2021

## La DIR SG s'engage en faveur du développement durable

**La DIR SG a fait appel à la société ELISE pour le traitement des déchets.**

En effet, avec près de 90 agents nous produisons des déchets de toutes sortes.

Papier, Carton, Bouteilles en plastique, Gobelets en plastique, Canettes en métal, Nourriture...

Les agents ont à leur disposition plusieurs points de collecte à des endroits stratégiques de passage.

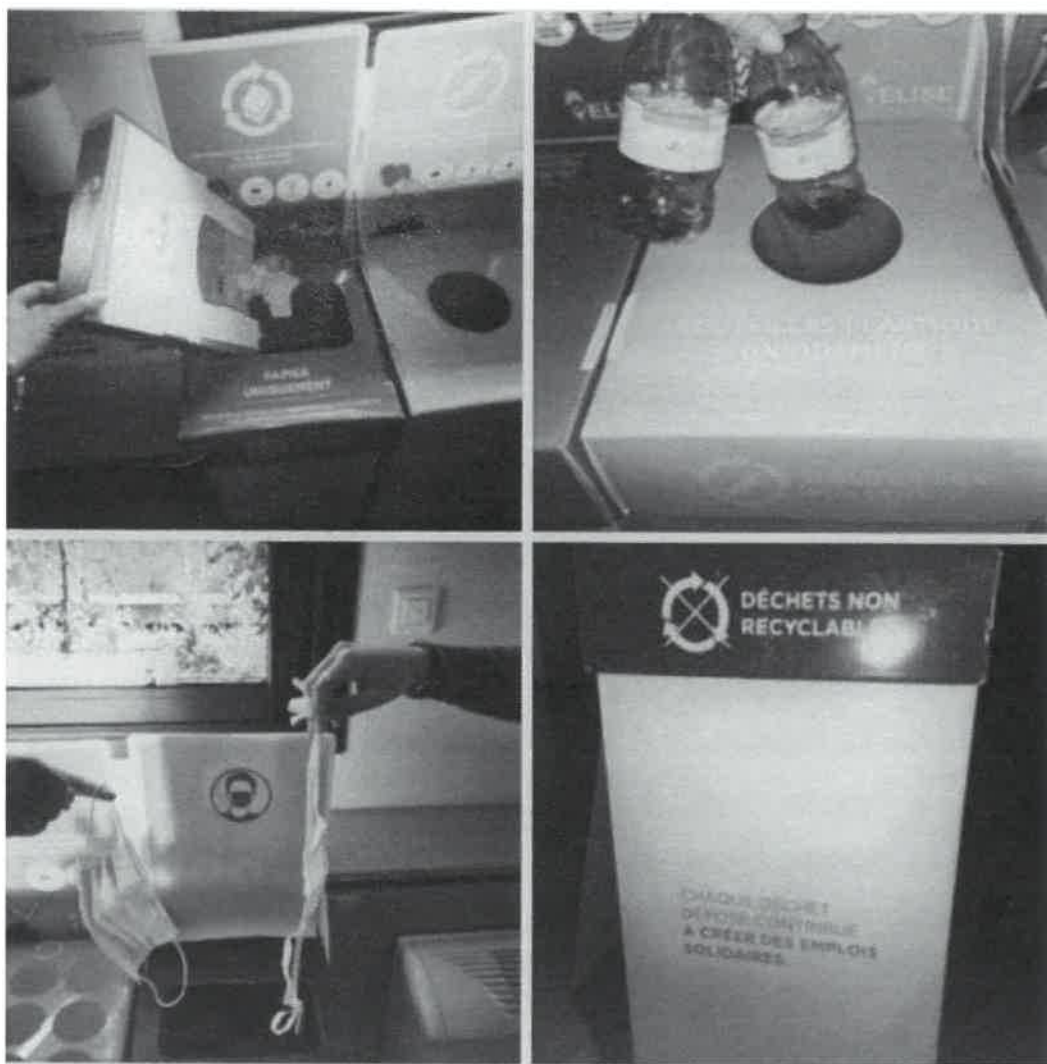
Vous les trouverez :

- A l'entrée Saget,
- A la machine à café,
- Devant la salle Marquet,
- Dans le couloir du DAEBE.



Pour trier, rien de plus facile !

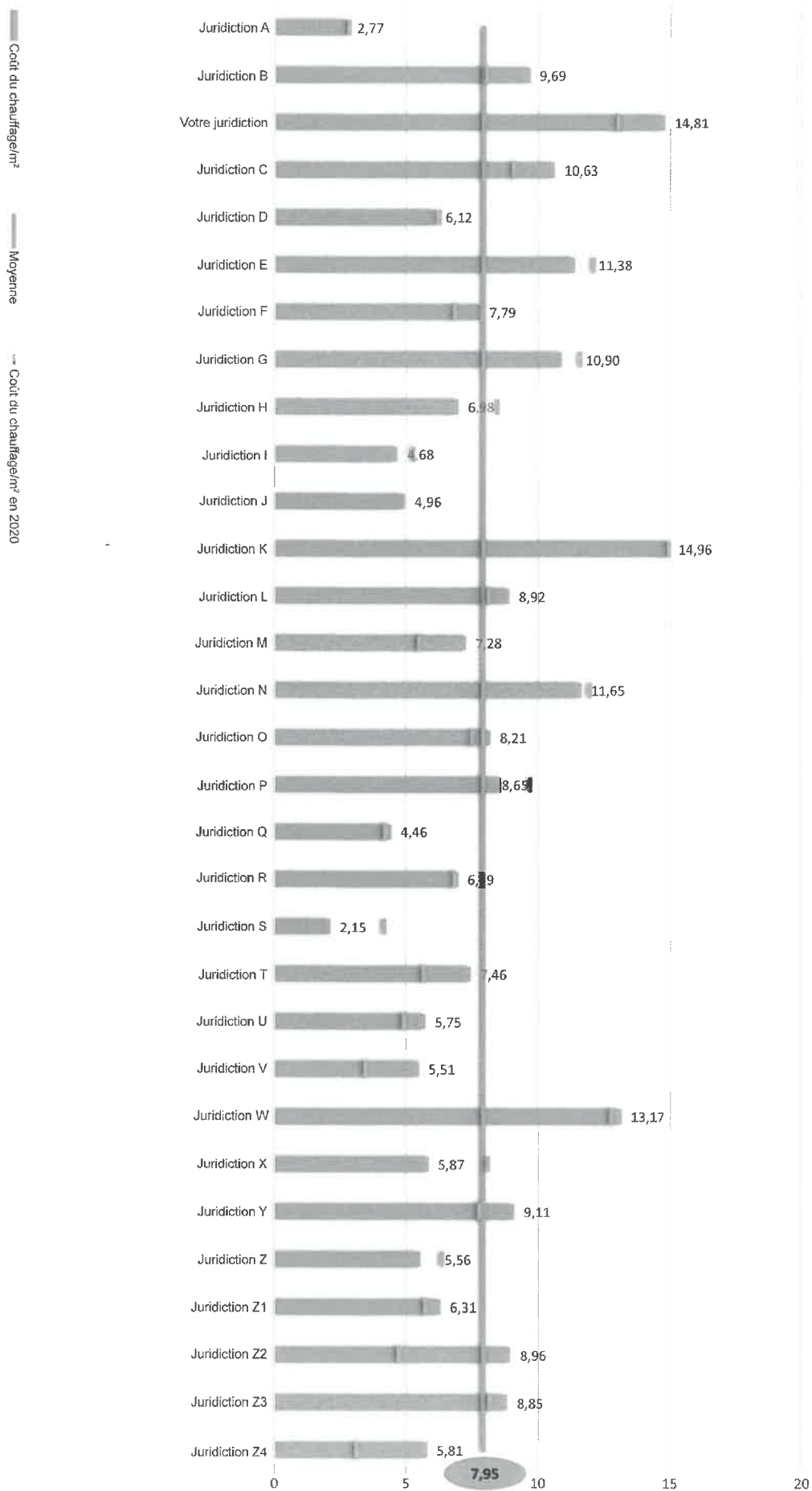
- GRIS pour le papier
- JAUNE pour les bouteilles en plastique
- VERT pour les canettes en métal
- ORANGE pour les gobelets du distributeur de boisson
- NOIR pour les masques
- MARRON pour les déchets non recyclables comme les restes alimentaires entre autres.



UN GESTE SIMPLE POUR LA PLANÈTE !



**Année 2021: Coût du chauffage en  
€/m<sup>2</sup>  
(juridictions avec chauffage gaz ou  
urbain ou au fuel)**





# 21 mai 2021

## Démarche environnementale :

**Le Département Immobilier de la DIR SG Grand Centre s'engage.**

**Une programmation intrinsèque mettant l'accent sur l'amélioration énergétique du patrimoine immobilier du Ministère de la Justice**

Une part significative des opérations vise spécifiquement une amélioration de la sobriété énergétique du patrimoine immobilier du Ministère de la Justice. Sur le ressort de la DIR-SG GC, la programmation des opérations d'investissement immobilier met en évidence cet engagement au profit des trois directions métiers :

- L'extension de la DISP de Dijon pour laquelle les travaux visent un dépassement des exigences de la RE 2020 pour l'extension et une rénovation thermique performante pour l'existant.
- La création d'un bâtiment à haute performance énergétique pour accueillir l'UEHC et la MISP à Auxerre.
- Le remplacement des menuiseries extérieures au Palais de Justice de Nevers.
- L'amélioration des performances énergétiques du Palais de Justice de Bourges.
- La rénovation énergétique globale de la Cité Judiciaire de Dijon.
- L'amélioration de l'isolation thermique du Palais de Justice de Blois.
- L'amélioration des performances énergétiques du Palais de Justice de Montargis.
- L'amélioration des performances énergétiques de la Cité Judiciaire de Montbéliard.
- Le remplacement des menuiseries extérieures au Palais de Justice d'Orléans.

**Une incitation générale à la prise en compte de cette dimension dans les opérations conduites**

Un référent « Développement Durable » a été désigné pour piloter les réflexions au sein du département. Plusieurs leviers sont utilisés pour améliorer cette prise en compte :

- Dès le montage des marchés d'études et de travaux, et si l'objet de ces marchés le justifie, le département immobilier intègre des clauses sociales et des clauses environnementales.
- Concernant les clauses sociales, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, le DI, maître d'ouvrage a décidé de faire application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, relatif aux marchés publics, en incluant dans le CCAP une clause d'insertion sociale obligatoire comme condition d'exécution du marché. Un facilitateur appuie les chargés d'opérations dans la rédaction du DCE et l'analyse des offres reçues (nombres d'heures de travail d'insertion, critère de sélection, lot réservé), et ensuite vérifie sur le terrain, la bonne application de cette clause.
- Concernant les clauses environnementales, l'outil de rédaction des pièces administratives des marchés, permet d'intégrer des clauses relatives à la gestion des

déchets. Par ailleurs, le département immobilier encourage l'insertion de clauses plus exigeantes sur l'origine et la nature des matériaux.

- Tous les marchés de travaux impliquant des économies d'énergie font l'objet d'une valorisation via des CEE (certificats d'économie d'énergie) que nous prenons à notre charge avant la notification des marchés travaux concernés.
- Dans le cadre de la démarche d'optimisation des processus DI, le DI élabore actuellement un clausier environnemental sur les volets énergétiques, la gestion déchets/recyclage et l'emploi de matériaux durables.

### **L'exemple de l'opération de mise en place d'un SAUJ au Palais de Justice d'Orléans**



Les travaux ont débuté en avril 2021 et doivent durer 10 mois. Ils visent principalement à moderniser l'accueil, créer des box d'entretien et reconfigurer le contrôle d'accès en entrée du Palais de Justice. Dès les études en 2019, la maîtrise d'ouvrage a fait un choix fort pour porter les objectifs de développement durable dans le travail de conception. Le dossier de consultation des entreprises de travaux a mis l'accent sur une réalisation elle aussi la plus exemplaire possible :

- Valorisation des déchets : réalisation d'un diagnostic déchet réglementaire (pièce contractuelle), élaboration d'un Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED), traçabilité par la remise de bordereaux de suivi du circuit des déchets
- Recours aux écomatériaux : prioriser les matériaux bio-sourcés, labellisés (ex BOIS FSC), faible émission COV (étiquette A+) ou recyclés
- Critère de sélection environnemental pour les marchés de travaux porté à 20%. Ce critère est apprécié au regard du schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED) transmis par le soumissionnaire. Le SOGED détaille la méthodologie employée par l'entreprise pour moins produire et bien gérer les déchets
- Clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi : réservation de 188 heures réparties sur 3 lots

18 juin 2021

## CUBE 2020 : économisez de l'énergie et remportez le concours !

Économisez de l'énergie dans vos bâtiments et participez au concours CUBE 2020 ! Le secrétariat général finance les 10 premiers dossiers d'inscription à cette 6<sup>e</sup> édition.



Pour inciter les entreprises et les institutions à faire des économies d'énergie dans leurs bâtiments, l'IFPEB (Institut français pour la performance énergétique du bâtiment) a créé le concours CUBE 2020 (concours usage bâtiment efficace).

Le principe : pendant une année, les utilisateurs des bâtiments tertiaires sont mis en compétition sur les économies d'énergie. Les bâtiments sont classés par catégorie (enseignements, bâtiments de l'État, logements, commerces...). Tous les mois, les candidats relèvent les factures d'énergie et calculent les économies d'énergie réalisées grâce aux actions mises en place : travail sur l'usage, sensibilisation et réglage des installations techniques. Ceux qui obtiennent les meilleurs taux d'économies d'énergie gagnent une médaille en fonction de leur progression dans leur catégorie.

### Près de 11 % d'économies d'énergie au TJ de Montpellier

Les résultats obtenus les années précédentes par les tribunaux judiciaires de Montpellier et Clermont-Ferrand sont impressionnants. Dans le cadre de l'édition 2017 du concours CUBE 2020, le tribunal de grande instance de Montpellier a atteint la 7<sup>e</sup> place sur les 25 bâtiments de la catégorie « bâtiments de l'État » et remporté la médaille de bronze. Le tribunal a réalisé 10,85 % d'économies d'énergie et 12,79 % d'économies d'émissions de gaz à effet de serre.

Durant une année, l'équipe constituée de la directrice de greffe, pilote du projet, le DI de Toulouse, référent CUBE 2020, le SAR et le mainteneur, s'est mobilisée avec l'appui des chefs de juridiction du TGI pour réduire les consommations d'énergie. À travers des actions de sensibilisation auprès des occupants, en agissant sur l'exploitation-maintenance et l'usage et en optimisant le pilotage de l'exploitation du bâtiment, le tribunal a obtenu des résultats probants.

> Lire aussi : Guides pour la transition énergétique dans le bâtiment

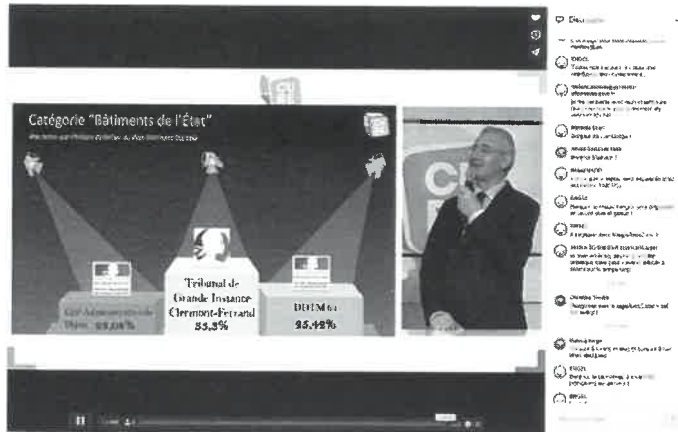
### Médaille d'or pour le TJ de Clermont-Ferrand

Le tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand s'est vu remettre la médaille d'or lors de la cérémonie de remise des prix du concours 5<sup>e</sup> édition, le 7 avril 2021.

Le tribunal a réalisé une économie d'énergie de 36,58 % et a diminué de 44,59 % ses émissions de CO2 sur une année cumulée et en données corrigées.

Sur proposition d'Éric Langeac, chef du département immobilier de la DIRSG Centre-Est début 2020, la présidente du tribunal a accepté de relever le défi et d'inscrire son établissement au concours en confiant la mission de référent CUBE 2020 au DI de Lyon. Des fiches actions et un dossier entretien-maintenance ont été réalisés pour piloter et suivre les actions mises en place. Les impacts de la crise sanitaire ont été conséquents dès le mois de mars 2020, rendant compliqué la mobilisation du personnel du tribunal.

Néanmoins, l'équipe a su exploiter la situation en concentrant ses efforts sur l'optimisation de la maintenance et l'amélioration de la performance des installations techniques (intervention calorifugeage...). La mise à l'arrêt de certains organes ainsi que du réfectoire a permis de mettre en évidence les postes les plus consommateurs en énergie du bâtiment. À travers cette expérience, le TJ de Clermont-Ferrand montre qu'en orientant les actions, les résultats obtenus sont significatifs.



## À vous d'économiser !

Pour la prochaine édition, le secrétariat général du ministère de la Justice finance les dix premières inscriptions. Celle-ci coûte 950 € hors taxes par bâtiment, un montant qui reste modeste au regard des bénéfices apportés : **une réduction de la facture énergétique, une meilleure connaissance des leviers pour contrôler ses consommations d'énergie et une communication efficace pour faire part de son engagement à réduire les consommations dans ses bâtiments.**

En effet, rapporté à leur facture annuelle, les frais d'inscription représentaient 0,7 % des dépenses énergie du TJ de Montpellier et 0,8 % des dépenses énergie de la cité judiciaire de Clermont-Ferrand.

Pour accompagner cette initiative, la secrétaire générale, haute fonctionnaire au développement durable, a donc décidé de soutenir cette opération.

## Où et quand s'inscrire ?

Remplissez un formulaire en ligne.

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au mois de septembre 2021. Le concours démarre en octobre 2021 pour cette 6<sup>e</sup> édition.

Donnez le meilleur de vous-même et que le meilleur gagne !

© DICOM

# Agir pour l'environnement

Chez Économie d'Énergie, nous vous accompagnons pour réduire votre facture énergétique, améliorer votre confort chez vous, et adopter des habitudes moins émettrices de gaz à effet de serre, meilleures pour l'environnement.

Notre logement et notre manière de vivre sont plus ou moins énergivores. Si on habite seul une très grande maison mal isolée dans laquelle on allume sans cesse le chauffage en hiver, la climatisation en été, notre logement consommera beaucoup plus d'énergie que si on vit dans un plus petit logement, bien isolé, qu'on préfère mettre un pull que monter le chauffage et qu'on équipe son chez-soi d'ampoules LED.

Les petits gestes et investissements pour aller vers plus de sobriété énergétique, ça change une facture d'électricité. Et ça change aussi, dans une certaine mesure, le monde. Dans cette rubrique, on vous explique pourquoi les éco-gestes sont importants, lesquels ont le plus d'impact écologique, et comment vous y prendre pour agir pour l'environnement.

## Les éco-gestes

Economies d'énergie et écologie font bon ménage : on vous explique quels éco-gestes du quotidien vont vous permettre de faire baisser votre facture énergétique et votre impact sur l'environnement.

## Faire le bilan de ses consommations

Habitat énergivore ou économe ? La première étape dans votre démarche d'économie d'énergie consiste à faire le bilan de vos consommations. Plusieurs méthodes et outils sont mis à votre disposition pour vous aider dans cette démarche.

– Pour exemple, l'auto-diagnostic mis à votre disposition gratuitement par Economie d'Énergie vous permet de dresser un premier bilan de vos consommations et d'obtenir des conseils quant à votre mode de vie vos habitudes à modifier. Vous pouvez le réaliser en ligne sur notre site [www.economiedenergie.fr](http://www.economiedenergie.fr) en cliquant [ici](#). Attention, si votre habitation a été construite avant 1975, nous ne pouvons garantir la fiabilité des résultats obtenus car il n'existait pas de réglementation thermique avant cette date.

– Pour aller plus loin et obtenir un fichier PDF personnalisé en fonction de vos réponses, vous pouvez aussi réaliser votre pré-DPE (lien hypertexte) en ligne. Cet outil vous aidera à définir les sources énergivores de votre habitat et par conséquent d'optimiser d'éventuels travaux d'amélioration. Une inscription au site et 10 minutes de réalisation suffisent à obtenir vos résultats. Simple, pratique et gratuit.

– Enfin, le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) est l'outil le plus fiable dans l'étude de vos consommations. Il doit être réalisé par un professionnel mandaté et est obligatoire dans le cas d'une location ou de la vente d'un appartement ou d'une maison. Pour en savoir plus sur le DPE, cliquez [ici](#).

# L'eau

L'eau est source de vie. C'est un élément indispensable à la survie des êtres vivants : hommes, animaux et plantes. Elle est essentielle à l'ensemble des écosystèmes vivants. Par exemple, le corps humain est constitué d'eau à 70%, un poisson à 80%, une plante entre 80 et 90%.

L'eau est sans aucun doute la ressource la plus abondante sur notre planète. Le globe est à 70% recouvert d'eau, d'où son surnom de « planète bleue ».

97% de cette eau est salée, contenue dans les océans. (1 500 millions de km<sup>3</sup>). Les 3% restants représentent la quantité d'eau douce sur Terre. L'essentiel de cette eau douce est stocké dans les calottes polaires et les glaciers et est donc gelée. L'eau douce réellement utilisable, c'est-à-dire celle des rivières et des lacs ne représente que 0,3% de la quantité totale d'eau sur Terre.

Face à des besoins en eau grandissant, il devient nécessaire de mieux connaître, gérer et protéger nos ressources.

A ce titre, nous allons vous aider à comprendre quelle quantité d'eau vous est nécessaire pour quelle utilisation et à quel coût.

Consommation de l'eau

Sachant que l'eau potable nous provient principalement des nappes phréatiques, les sources d'eau douce (pour usage alimentaire) ne sont pas inépuisables et il devient indispensable d'en prendre conscience et d'agir en conséquence.

La quantité d'eau distribuée en France ne cesse d'augmenter, dû aux besoins toujours plus exigeants de l'homme. Outre cette eau qu'il se procure principalement par la boisson puis les aliments, l'homme a constamment besoin d'eau pour tout ce qui relève des usages domestiques, alimentaires et l'hygiène corporelle. Pour cela, cette eau doit répondre à des exigences de qualité.

Les critères de qualité de l'eau destinée à la consommation humaine sont aujourd'hui définis en France par le décret du 20 décembre 2001, transcription en droit interne des dispositions de la directive européenne du 3 novembre 1998. La réglementation en vigueur prévoit que les eaux destinées à la consommation humaine répondent à chacune des conditions suivantes :

- elles ne doivent pas contenir une concentration de micro-organismes, de parasites ou autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes
- elles doivent être conformes à des limites de qualité obligatoires (31 paramètres)

## Les appareils électriques

S'ils ne sont pas ou peu entretenus, vos appareils électriques (électroménager notamment) consomment plus que ce qu'ils devraient. Quelques gestes simples vous permettront de réaliser des économies financières conséquentes.

**Nouvelles technologies**



Le nombre d'appareils dotés d'une veille a explosé ces dernières années. Et cela multiplie la consommation d'électricité. Faites le compte de ces petites LED vous-mêmes : téléphone portable, ordinateur, imprimante, box internet, lecteur DVD, écran plasma, décodeur, chaîne hi-fi... C'est très net avec les appareils qui ne fonctionnent pas très longtemps dans l'année : la consommation totale annuelle d'un lecteur de DVD avoisine 23 kWh, dont 15 kWh pendant qu'il est en veille ! (Source : Ademe). Une seule solution : branchez vos appareils sur une multiprise avec interrupteur et éteignez dès que possible, le soir à l'heure du coucher et pendant la journée si la maison est vide.

### Les luminaires

- Nettoyez régulièrement vos ampoules et luminaires.
- Manipulez vos ampoules par le culot et non pas par le verre : vous préserverez leur durée de vie.
- Eteignez la lumière quand vous quittez une pièce bien sûr
- Relampage ! Le relampage (ou relamping) consiste à remplacer vos ampoules classiques et vos halogènes par des ampoules basse consommation qui consomment 5 fois moins, et durent plus longtemps (6 à 8 fois plus longtemps)
- Niveau déco : évitez les abat-jours trop épais. Aménagez vos pièces en fonction des sources de lumière naturelle. Par exemple, placez le bureau proche de la fenêtre et laissez les placards et buffets dans le fond de la pièce. Enfin, privilégiez les peintures de couleur claire sur les murs.

## Journée du co-voiturage : roulez de bonne humeur, c'est rouler à plusieurs.

Vous êtes automobiliste et vous vous ennuyez dans votre voiture? Vous êtes lassés d'écouter les mêmes chaînes de radio ? Tout ce que vous dépensez en essence vous agace ? Ou vous êtes juste piéton et vous en avez assez de respirer des pots d'échappement toute la journée ? Tout simplement vous n'avez pas votre permis de conduire ? **Une solution économique et écologique : le covoiturage.**

Aujourd'hui, 18 Septembre 2014, c'est la journée du covoiturage. Organisée dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, cette journée a pour objectif de convaincre les automobilistes à cette pratique. Et pour cause : 93% des automobilistes effectuent le trajet domicile-travail seuls dans leur voiture alors qu'ils pourraient partager leur véhicule avec un ou plusieurs autres passagers. Cette journée est l'occasion de communiquer sur les avantages du covoiturage :

- moins d'embouteillages
- réduction des frais pour le conducteur
- baisse des coûts des infrastructures routières
- droit de circuler quel que soit le niveau de pollution
- conduite plus prudente

À tous ces avantages s'ajoute le principe de solidarité en permettant à des personnes à mobilité réduite de se déplacer vers des lieux difficilement accessibles et d'assurer des trajets non couverts par les réseaux de transports publics.



En plus des nombreux sites de covoiturage existants, il est possible que les très controversés VTC (Voiture de Tourisme avec Chauffeur) développent à leur tour le covoiturage.

### **ÉCONOMIE D'ÉNERGIE INCITE SES EMPLOYÉS À COVOITURER**

Si le recours au covoiturage est très prisé chez les jeunes, notamment lors des vacances, de plus en plus d'entreprises incitent leurs employés à utiliser ce mode de déplacement. C'est dans cette optique qu'Economie d'Énergie encourage ses employés à covoiturer entre eux pour les trajets domicile-travail, une initiative en faveur de l'environnement qui permet également de rendre les trajets quotidiens plus conviviaux.●